

Le dispositif PASS

Pôle pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds

Ecole maternelle de Berkeley

« ... Dans l'éducation et le parcours scolaire des jeunes sourds la liberté de choix entre une communication bilingue, langue des signes et la langue française, et une communication en langue française est de droit. »

Code de l'éducation L.112-3

« Un pôle académique pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds (PASS) regroupe l'ensemble des dispositifs pédagogiques et technologiques permettant à tous les jeunes sourds, quel que soit le mode de communication choisi par la famille, de suivre un enseignement au plus près possible d'une scolarisation ordinaire. »

Circulaire DEGESCO du 28 mai 2010

- Les programmes d'enseignement de l'école primaire : **BO hors-série du 19 juin 2008**
- Le socle commun de connaissances et de compétences du **11 juillet 2006**
- Enseignement de la langue des signes française à l'école primaire : **arrêté du 15 juillet 2008**
- Conditions de mise en œuvre du programme de la langue des signes françaises à l'école primaire : circulaire du **21 août 2008**
- Enseignement en maternelle : la LSF dans les parcours de scolarisation selon un mode de communication bilingue des élèves sourds ou malentendants à l'école maternelle : programmes. **BO du 4 septembre 2008**

Objectifs du dispositif :

- Permettre la mise en place des conditions favorables à une scolarisation efficiente des élèves présentant des troubles auditifs afin qu'ils puissent se construire, comprendre, apprendre et vivre avec les autres :
 - En garantissant un enseignement adapté (langue des signes/langue française/ Langage parlé complété (LPC)/ supports visuels/ TICE) en lien avec les programmes officiels
 - En permettant une scolarisation en école et en classe ordinaire pour favoriser l'inclusion sociale des enfants sourds et malentendants
- Permettre aux familles de préciser le projet de scolarité future de leur enfant : communication bilingue ou communication en langue française
- Permettre l'enseignement de la LSF dès la maternelle à tous les élèves

Les élèves concernés par le dispositif en maternelle

- Des enfants d'âge d'école maternelle en situation de handicap auditif.
- Orientés par la MDPH qui fait une préconisation sur avis médical.
- Affectés par l'Inspecteur d'Académie.
- Inscrits par leur famille auprès de la directrice de l'école maternelle Berkeley.

Organisation du dispositif PASS dans l'école maternelle Berkeley

- Quatre classes de la PS à la GS (cours double)
- Prise en compte du dispositif PASS dans le projet d'école
- Inscription des élèves dans leur classe d'âge sous la responsabilité de l'enseignant de la classe.
- Ecriture d'un projet individuel qui met en œuvre le projet personnel de scolarisation (PPS)
- Emploi du temps individualisé
- Deux professionnels prennent en charge ce dispositif :
 - Un professeur des écoles spécialisé (titulaire du CAPASH option A) ayant un niveau de pratique en LSF
 - Une référente LSF
- Scolarisation en français et en LSF
- Proposition du LPC comme aide adaptée
- Regroupement dans le dispositif PASS au sein de l'école où l'enseignant spécialisé organise ses actions pédagogiques et celle du professionnel expert en LSF
- Un cahier passerelle de l'école : lien entre l'école, les familles et les services de soins

Contacts

- **Circonscription ASH 42** (Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves en situation de handicap)

Inspection Académique de la Loire

9 rue des Docteurs Charcot

42 023 Saint Etienne Cedex

Tel : 04 77 59 90 91

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/ressources/ash/>

- **SAFEP** (Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce)/**SSEFIS** (Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire) jusqu'à 6 ans.

SAFEP SSEFIS (Ligue de l'Enseignement de la Loire)

26 Rue des Passementiers

42100 Saint Etienne

Tél : 04 77 41 29 05

Fax : 04 77 46 97 52

➤ **SSEFIS Plein Vent**

**Institut de Jeunes Sourds de Saint-Etienne
et S.S.E.F.I.S."Plein Vent"**

40, rue Franklin

42000 SAINT-ETIENNE

Tel : 04 77 43 23 23 **Fax :** 04 77 43 23 29

<http://www.institutpleinvent.fr/>